

**Projet de prolongement de l'axe du Vallon
Rectificatif du promoteur à un mémoire**

Après avoir pris sommairement connaissance des mémoires déposés au BAPE dans le cadre de la deuxième partie des audiences publiques sur le projet de prolongement de l'axe du Vallon, j'ai remarqué deux faits mentionnés qui méritent un rectificatif ou une précision.

Mémoire DM31

Page 12 tableau 2 (et page 13 paragraphe 2)

Il y est mentionné que le niveau de service actuel à la période de pointe du matin sur le boulevard Saint-Jacques est de D alors que selon l'étude réalisée, ce niveau de service est bien de F. On utilise ce niveau de service pour affirmer que l'écoulement de la circulation sur du Vallon sera comparable à ce qui prévaut actuellement sur le boulevard Saint-Jacques, ce qui est faux (niveau de service D sur du Vallon).

Mémoire DM31

Page 13 paragraphe 2

On y parle de demande induite (voir la réponse générale à ce phénomène), mais on y fait également référence à la diversion des déplacements (usagers qui utiliseraient du Vallon plutôt que l'autoroute Henri-IV et d'autres), qui viendraient potentiellement s'ajouter aux débits mentionnés au tableau 2 de la page précédente (qui proviennent de l'étude d'impacts). Il est important de rappeler que cette diversion de déplacements est déjà incluse aux projections (c'est à la base même du modèle d'équilibre utilisé).

Patrick Mathieu, ing.
Firme SGTR Inc.
17 juin 2004